



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Dechets menagers

Question écrite n° 50612

Texte de la question

M. Georges Sarre attire l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur les mesures à prendre concernant la mise sur le marché des piles et accumulateurs (qui représentent près de 60 millions d'unités par an). Il apparaît en effet nécessaire, compte tenu des risques de contamination de l'environnement liés à la composition des piles et accumulateurs, de prendre des mesures réglementaires adaptées tant pour ce qui concerne les conditions de mise sur le marché que pour l'élimination de l'ensemble de ces produits présentant un caractère toxique. Or le projet de décret relatif à la mise sur le marché des piles et accumulateurs contenant certaines matières dangereuses présenté par le Gouvernement (s'inscrivant dans la logique de la directive CEE 91-157 du 18 mars 1991) apparaît de par son caractère restrictif inadapté aux enjeux dans ce domaine. Il semble notamment excessif dans ces dispositions car les consommateurs seraient, une fois ce décret adopté, susceptibles d'être sanctionnés (amende de 3e classe) en cas d'abandon dans le milieu naturel de piles ou accumulateurs usagés alors même que ceux-ci ne sont pas suffisamment compétents pour différencier les types de produits en question. C'est pourquoi, il lui demande de redéfinir le contenu du projet de décret présenté par le Gouvernement relatif à la mise sur le marché des piles et accumulateurs contenant certaines matières dangereuses et à leur élimination. Il demande à Mme le ministre de l'environnement de prendre en considération, dans ce cadre, les mesures réalistes préconisées par les associations travaillant sur cette question, et notamment celles de l'AFOC (Association Force Ouvrière Consommateurs) qui a rendu public un document (intitulé Rapport et propositions sur la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables en France, date de février 1997) cosigné par l'ensemble des intervenants de la filière (producteurs, recycleurs, associations de protection de l'environnement, de consommateurs, représentants des collectivités locales) et avançant un ensemble cohérent de propositions sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Sarre Georges](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50612

Rubrique : Ordures et déchets

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1848